L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT: NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 3 DECEMBRE 1845.

PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE.
No. 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE

Journal quotidien, une année d'avance......$12
Journal de la Campagne deux fois par semaine, une année d'avance......$6

L'abonné ne pourra cesser sa souscription, sans donner avis par écrit, une semaine avant l'expiration.

ANNONCES.—Une piastre par chaque dix lignes, pour chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Aucun avis ne pourra être inséré pour moins d'une piastre, pour chaque langue.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront une piastre par dix lignes, pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité aux annonces qui ne sortent pas de la ligne de leurs affaires commerciales.

ARRANGEMENT POUR L'HIVER
BATEAUX A VAPEUR PORTANT LA MALLE.

POUR BATON-ROUGE, *Fort Hudson, Bayou Sarah, Pointe Coupée, Tunica, Fort Adams, et les ports intermédiaires.*

En conséquence d'un changement dans le transport de la malle par cette route, les jours de départ suivants ont été adoptés, à savoir:

Le bateau à vapeur BRILLIANT, capitaine Hart, partira de la Nouvelle-Orleans tous les dimanches et jeudis à 10 heures du matin, pour Tunica et les ports intermédiaires. A son retour il quittera le Bayou Sarah tous les mardis et vendredis à 11 heures du matin.

Le bateau à vapeur CLINTON, capitaine W. Baird, partira de la Nouvelle-Orleans tous les mercredis et samedis à 10 heures du matin, pour Fort-Adams et les ports intermédiaires. A son retour il quittera le Bayou-Sarah tous les lundis et jeudis à 11 heures du matin.

Prix du passage—Au dessous de Donaldsonville $2. Do do Au dessus do pour Baton Rouge et Bayou Sara 3.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
27 nov. Wm. H. AVERY, 88, Gravier.

ARRANGEMENT D'HIVER.
TROIS VOYAGES PAR SEMAINE.

POUR LA BALISE *et tous les lieux intermédiaires*—Le steamer FAME, capitaine J. C. Northup, partira positivement de la Nouvelle-Orléans tous les samedis, à 10 heures A. M. et de la Balise tous les lundis, à 9 heures A. M. et sera de retour à la Nouvelle Orleans le mardi soir.

Le steamer WAVE, capitaine A. Tamboury, partira de la Nouvelle Orleans, le lundi et jeudi, à 10 heures A. M. pour la Pointe à la Hache, et sera de retour en ville le mardi et vendredi soir.

Le public peut être assuré que ces deux paquebots feront ces voyages régulièrement toute la saison. M. Jacques Larose [illegible] pour tous les bateaux dignes de leur encouragement.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
18 nov. JACQUES LAROSE, 7, Vieille Levée.

Nouveaux arrangements pris par le bateau à vapeur HELEN,
(DEUX VOYAGES PAR SEMAINE.)

POUR LA BALIZE—Le bateau à vapeur HELEN, capitaine Jourdan Martin, partira tous les samedis à 10 heures, arrivant le mercredi à la Balize, et partira de la Balize le dimanche matin à 10 heures, il arrivera à la Nouvelle-Orléans tous les lundis au soir.

POUR LA POINTE A LA-HACHE—Partant de la Nlle Orléans tous les mercredis à 9 heures du matin pour la Pointe à la Hache, il sera de retour le jeudi suivant dans l'après-midi.

Par ce nouvel arrangement, les passagers allant à la Balise y arriveront dans la nuit du samedi, au lieu d'y arriver le dimanche comme avant.

Les aménagements et la marche de l'HELEN, sont supérieurs à ceux de tout autre bateau faisant les mêmes voyages.

Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine, à bord, ou à
ROBERT MURPHY,
22 nov. 62, Vieille Levée

POUR BAYOU-SARA.—Le beau steamer BELLE CREOLE, capitaine John Dunnry, [illegible] entre le Bayou Sara et la Nouvelle-Orléans, [illegible] ports intermédiaires. [illegible]

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
15 sept. OMER LACVE, 19, Toulouse.

POUR LES OPELOUSAS—Paquebot régulier de la saison—Le bateau à vapeur SULTAN, [illegible]

POUR NEW-YORK [illegible] J. W. STANTON & Co. [illegible]

POUR NEW-YORK—Le navire [illegible] AUBURN, [illegible] J. W. STANTON & Co. Magasins et Lafayette.

POUR NEW-YORK—Ligne de [illegible]—Le navire paquebot régulier UNION, capitaine Ratt, [illegible] J. W. STANTON & Co. [illegible] Lafayette

POUR NEW-YORK [illegible] FOSDICK & BROTHER, 55, Camp.

POUR BOSTON.—Le navire KENTUCKY, [illegible] HARROD DARLING & CO.

POUR BOSTON [illegible] ALDANA, [illegible] LEVI H GALE, 93, rue de la Commune.

POUR BOSTON—Ligne de Pearson & Co. Partant [illegible] Barrington—Le navire ANN, [illegible] RICKER & PEARSON, 62 Camp.

POUR BALTIMORE [illegible] L. H. GALE, 93, rue de la Commune.

POUR LA HAVANE—Paquebot régulier—Le [illegible] de première classe T. STREET, capitaine J. B. McConnell, ayant un nouvellement doublé en cuivre, partira sous peu, la plus grande partie de son chargement étant engagée et allant à bord. Pour le reste du fret ou passage, ses aménagements étant de première ordre, s'adresser au capitaine à bord, au bout de la rue Jefferson, ou à REYNAUD, CUCULLU & Co,
22 nov 34, Tchoupitoulas.

POUR LE HAVRE—Le navire A. I. MAGNOLIA, capitaine Gray, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret de 400 balles de coton ou pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à LEVI H GALE,
25 nov 93, rue de la Commune.

POUR BORDEAUX—Le brick NEW CASTLE, capt. Donnell partira sous peu. Pour passage, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune. 10 nov

POUR LIVERPOOL.—Le navire HOPE, capitaine Stone, partira sous peu. Pour fret de 500 balles coton, ou passage, s'adresser à L H GALE, 22 nov 93, Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire DEVONSHIRE, capitaine Thompson, partira sous peu. Pour fret de 400 balles ou pour passage, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune. 22 nov

POUR LIVERPOOL—Le navire JAVA, capitaine Berry, partira sous peu. Pour fret de 300 balles ou pour passage, s'adresser à L. H. GALE, 22 nov 93, Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier GENERAL PARKHILL, capitaine McKown, partira immédiatement. Pour fret de 300 balles coton ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 20 nov 93 Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire BORNHOLM, capitaine Ness, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à LEVI H GALE, 93 Commune. 13 nov

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier METEOR, capitaine Laurence, ayant son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à LEVI H GALE, 93 Commune. 12 nov

POUR LIVERPOOL—Le beau navire SUNBEAM, capitaine Winsor, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 500 balles de coton ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à LEVI H. GALE, 93 Commune. 11 nov

POUR LIVERPOOL—Le beau navire SUFFOLK, capt. T. Crosby, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à RICKER & PEARSON, 62 Camp. 19 nov

Le navire à vapeur ALABAMA, pour la Havane. Ce superbe navire sous le commandement du capitaine H. Windle, reprendra ses voyages réguliers entre la Havane et la Nouvelle Orléans Samedi, 6 décembre, à 9 heures du matin.

Ce navire sera au quai au bas de la rue Saint Louis, le Lundi précédent, pour recevoir du fret.

Pour plus amples détails et passage s'adresser à MERLE, BEYLLE & Co,
18 nov 79, rue Tchoupitoulas

Le bateau de la malle des Etats-Unis CLINTON, devant arriver ce matin, repartira demain matin, à 10 heures, pour le Bayou Sarah. Un commis se trouvera à la Levée, au bout de la rue Bienville, pour recevoir le fret.
3 dec W. H. AVERY.

Le navire HOWARD, capt Hall, de Rotterdam, est actuellement en déchargement en face de la presse Mississippi. Les consignataires sont priés de retirer leurs permis sous dix jours, autrement leurs marchandises seront envoyées aux magasins de la Douane.
29 nov L. H. GALE, 93, Commune.

Le navire OSWEGO, capt Johnson, de N. York, est en déchargement [illegible]. Les consignataires voudront bien venir recevoir leurs marchandises à la Levée, autrement elles seront emmagasinées à leurs frais.
26 nov [illegible] 60, Camp

Le navire français "Le Vaillant" est en déchargement [illegible]. Les consignataires sont priés de prendre livraison de leurs marchandises.
26 nov—3 JORDY & BRASIER.

Le capitaine et les consignataires du navire français "Le Vaillant", préviennent qu'il ne seront responsables d'aucune dette contractée par l'équipage du dit navire.
26 nov—3 JORDY & BRASIER.

Le navire GOV. DAVIS, de Boston, est en déchargement en face le marché aux légumes, 1re municipalité. Les consignataires sont requis de prendre livraison de leurs marchandises sur la Levée, faute de quoi elles seront emmagasinées à leurs risques et dépens.
3 dec L. H. GALE, 93 Commune

WILLIAM DAVIDSON & Co., AGENS EN COTON ET NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES, No. 81, rue du Canal, Nouvelle-Orléans. 10 nov

F. T. BOURNOS, CHIRURGIEN-DENTISTE, [illegible] Bourgogne. Tient son cabinet ouvert de 8 heures du matin jusqu'à six heures du soir. 11 nov

L. A. & W. MANSARIN, MARCHANDS-TAILLEURS, No. 58, rue de Chartres, tiennent un assortiment général de Marchandises de Pantalons, [illegible] confectionnés à Paris, ainsi qu'un assortiment d'articles pour le Militaire. 13 nov.

L. H. RICHARDS, IMPORTATEUR DE MARCHANDISES sèches, en gros. No. 33, rue de la Douane. 22 nov

---

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 3 DECEMBRE 1845.

POUR GOUVERNEUR:
WILLIAM DERUYS.

POUR LIEUTENANT-GOUVERNEUR:
EDWARD SPARROW.

POUR SENATEURS:
B. F. BURTHE, MORT. PREAUX. RANDELL HUNT, FERG. GARDERE.

POUR LA CHAMBRE DES REPRESENTANS

PREMIER DISTRICT. **DANIEL BYRNE, J. W. SMITH.**
SECOND DISTRICT. **J. B. WALTON, HENRY LATHROP.**
TROISIEME DISTRICT. **T. G. HUNT, W. H. AVERY. M. HURLEY.**
QUATRIEME DISTRICT. **TH. ZACHARIE, HENRY D. OGDEN. P. W. FARRAR.**
CINQUIEME DISTRICT. **JULES BENIT, NICOLAS GURLIE. VICTOR BURTHE.**
SIXIEME DISTRICT. **ARMAND PILIE, JOHN WATKINS.**
SEPTIEME DISTRICT. **JULES CASSARD, B. BEAUREGARD.**
HUITIEME DISTRICT. **OCTAVE LEBLANC.**
NEUVIEME DISTRICT. **Wm. C. C. CLAIBORNE.**

SUCRE.—Une personne qui a visité ces jours derniers bon nombre de plantation sur la côte, rapporte que le froid produira un effet désastreux sur la récolte, déjà fort arriérée. Lorsque le froid est venu, on n'a pas coupé plus de la moitié de la récolte.

On évalue le déficit de cette année à 36,000 boucauts.

Nous tenons, des officiers du steamer Independant, arrivé hier de St Louis, que le 22 décembre, jour de son départ la rivière Ohio était très basse et baissait chaque jour d'avantage, sans compter que les glaces se formaient rapidement à St Louis.

Ils rapportent aussi qu'ils ont souffert, en venant, d'une violente bourasque accompagnée de neige.

CADDO.—Nous avons reçu hier des nouvelles fort encourageantes de la paroisse de Caddo. Un de nos correspondans nous écrit que les whigs de sa paroisse et des paroisses voisines sont bien organisés et activement à l'œuvre; que Debuys et Sparrow auront à Caddo la majorité habituelle du parti, c'est-à-dire 35 à 40 voix et que Ford candidat à la Chambre, battra son concurrent Gilbert d'environ 50 voix.

On pense que Stell passera probablement le candidat whig au Sénat pour le district de Sabine, Caddo et De Soto et qu'il a des chances de battre Porter son concurrent.

Les whigs de Claiborne et Bossier choisiront, nous assure-t-on, pour leur candidat M. Lawson dont la popularité est grande.

Notre correspondant ajoute que la paroisse de Bossier enverra un représentant whig à la Chambre.

SABINE.—Les locofocos de cette paroisse ont nommé le Dr. Fisher et M. Nathan Smart, comme candidats pour la Chambre des Représentans. Nous apprenons verbalement que M. Stillé courra comme l'un des candidats whigs; et nous croyons que sa popularité et ses services lui donnent de grandes chances, bien que la paroisse soit démocratique.

Le second numéro du *Franc Maçon* vient de paraître. Il contient plusieurs articles intéressans, entre autres un Précis Historique de la franc-maçonnerie à la Louisiane. Cette revue mérite d'être encouragée.

Theatre d'Orleans.

ROBERT-LE-DIABLE.—Demain soir reparaît le magnifique opéra de Meyerbeer, avec Mme Casini et MM. Arnaud et Douvry. Ce sera une belle soirée pour tous les dilettanti, [illegible]

Chronique Locale.

[illegible]

Il parait que M. Mark ne demeure pas à la boulangerie. M. Lespre a été arrêté par ordre du recorder, et conduit à la prison. Le coroner ayant fait exhumer le corps, a tenu une enquête; le médecin chargé de l'examen a déclaré que le nègre était mort des suites [illegible] coups qu'il a reçu.

COUR DU RECORDER BALDWIN.—James Traverse, cocher, a été arrêté hier, accusé d'avoir menacé de mort Raymond L. Lewis et John Smith, capitaines de deux goelettes amarrées au nouveau Bassin. Il parait qu'en sortant d'un bal les deux capitaines prirent le cab de Traverse qui s'engagea à les porter pour 50 cents. Lorsqu'on lui offrit la somme à leur arrivée chez eux, Traverse voulant davantage, porta la main sur [illegible] de Smith et tira un poignard dont il le menaça. Il sera examiné ce matin.

—John Harmer et Frederick Brakoll, ont été envoyés à la Cour Criminelle, sous l'accusation d'avoir volé des marchandises dans un magasin au coin des rues Apollon et Polymnie.

Wm. Oakley et Rix, ont été arrêtés hier, accusés d'assaut.

CONSEIL DE LA 2NDE MUNICIPALITÉ.—On lit un message du Maire retournant l'ordonnance relative aux marchés [illegible]. Le veto du Maire est approuvé [illegible].

Les marchés ont été affermés comme suit, savoir:
Le marché Poydras, à Nicholas Tourné, pour $25,500
St. Mary, à Jacob Malie, pour 24,000
Aux Légumes, à J. T. S. Collins, 2,050
$51,550

Hier, le coroner a été appelé pour constater la mort d'une petite négrite de six à sept ans, appartenant à M. Hill, au coin des rues Annonciation et Duplantier. Il parait que s'étant placé trop près du feu pour se chauffer, ses vêtemens se sont enflammés et qu'avant d'être secourue elle a reçu des brûlures assez graves pour occasionner la mort presque immédiatement.

RIVIERE-ROUGE.—Le Transcript d'Alexandria du 22 novembre contient ce qui suit: "La vieille Rivière Rouge est toujours fort basse et la navigation maintenant plus difficile qu'à aucun autre moment de l'année. Grand point a pris une affection toute particulière pour les bateaux à vapeur, et il les accueille dans son sein avec tant d'empressement et de plaisir qu'il ne les laisse plus repartir. Quelques bateaux d'un fort léger tirant d'eau ont pu seuls échapper à sa tendresse, et se sont arrangés pour arriver jusque chez nous: l'un d'eux, le Kiamichi, nous a apporté la seule malle que nous ayons reçue depuis douze jours."

RIXE.—Le même journal donne le récit d'une rencontre qui a eu lieu à Alexandrie entre deux éditeurs de journaux. Ces deux éditeurs sont M. Lewis Zim, du Republicain de la Rivière Rouge, et M. Martin du Western Democrat. Le premier a reçu une balle de pistolet dans la partie charnue de la cuisse. Cette rencontre était la suite d'une querelle qui remontait assez loin; mais la cause immédiate est une série d'articles personnels échangés par ces deux journaux. L'affaire s'expliquera devant la justice. La blessure de M. Zim n'est nullement dangereuse.

La rencontre dont nous venons de parler a eu lieu, à ce qu'il parait, à la suite d'un article dans lequel le Republican, en déclarant qu'il combattrait l'élection de M. Brent, candidat locofoco, disait que ce candidat avait *loué* un homme pour le soutenir, et que ce valet était digne d'un tel maitre. L'"harmonieuse Démocratie" fait des siennes, comme on le voit.

EMIGRATION AU TEXAS.—Le *Chronicle* de Natchitoches, du 22 courant, dit:—"Durant le mois dernier, cinquante à cent familles sont passées dans cette ville pour se rendre au Texas. Elles viennent du Mississipi par Natchez et Rodney. Une centaine de familles des mêmes parages doit les suivre bientôt. Quand notre navigation sera ouverte, nous verrons nos rues remplies chaque jour d'émigrans. Ce sont en général des personnes qui paraissent avoir quelques moyens, si l'on en juge par leurs voitures et les ustensiles qu'elles emportent avec elles."

SINISTRES SUR LES LACS.—Cet automne a été remarquablement funeste aux embarcations qui naviguent sur les Lacs. L'*Atlas* de Cincinnati donne une liste de vingt quatre batimens de divers tonnages, échoués, chavirés ou totalement perdus. Et cette liste est loin d'être complète! Des équipages entiers ont péri. Quelques uns de ces sinistres n'auraient pas eu lieu si des améliorations réclamées du gouvernement général eussent été opérées.

HAVANE.

Par le brick Titi, capitaine Brown, arrivé hier de la Havane, nous avons reçu des journaux jusqu'au 25 novembre.

Nous voyons dans le *Diario de la Marina* que sur 92,087 balles de coton arrivées à Barcelonne du 4 décembre 1844 au 11 septembre 1845, il y en avait 65,451 de notre place.

Le paquebot espagnol Paquet Gadetano, était arrivé à la Havane le 18, venant de Santander, ayant à bord 317 passagers. Sur ce nombre il en était mort 16 pendant la traversée.

Un supplément au Diario de la Marina du 22 annonce l'arrivée du batiment espagnol Eulalie, venu de Santander en 22 jours, et apportant des nouvelles de Madrid jusqu'au 15 octobre. Le steamer nous a apporté des nouvelles encore plus fraîches.

Il parait que la Junta de Fomento vient d'accorder, assure-t-on, à la compagnie du chemin de fer de la Havane à Guines, douze ans de terme pour le paiement de ses obligations, mais à la condition d'étendre, dans quatre ans, la ligne jusqu'à la ligne de la Sabanilla, de manière à compléter la ligne de la Havane à Matanzas.

L'ALGERIE.

Le ministre de la guerre fait publier tous les ans, un volume de statistique destiné à présenter le tableau de la situation de l'Afrique Française. Ces tableaux officiels ne sont pas sans intérêt. Le journal le Commerce en ayant fait un résumé, nous lui empruntons [illegible]

La population de l'Algérie se divise naturellement en population [illegible] dernière, il n'a jusqu'à présent été possible de recenser que celle qui réside à poste fixe dans les villes, faubourgs et banlieues du littoral et de l'intérieur.

"C'est seulement depuis 1840, lorsque notre domination s'est assise plus solidement, que les émigrans ont commencé à arriver en plus grand nombre en Algérie. L'augmentation de la population européenne fut de 8,500 en 1841, de 8,800 en 1842, de 14,900 en 1843, de 17,500 en 1844. Le nombre total de la population européenne s'élevait à la fin de 1844, à 75,600 habitans, hommes, femmes ou enfans. Ainsi le chiffre des émigrans depuis quatre années seulement aurait fourni les deux-tiers du montant de la population européenne qui se trouve aujourd'hui en Algérie.

"Un fait important à signaler, c'est l'accroissement du nombre des Français et la prédominance qu'il prend sur celui des étrangers; au 31 décembre 1843, on comptait 28,200 Français et 30,600 étrangers; à la même date en 1844, il y avait 37,600 Français et 37,900 étrangers.

"Un autre fait également digne d'être mis en évidence, c'est l'accroissement du nombre des femmes; il était à la fin de l'année 1841 de 7000 seulement; à la même époque en 1843 il s'élevait à 14,500; c'est-à-dire que, dans un intervalle de deux années, il avait plus que doublé: il surpassait la moitié de celui des hommes, et il est probable que cette proportion n'a fait qu'augmenter.

On peut savoir aussi, par les permis de passage gratuits délivrés pour l'Algérie, la provenance des émigrans. En 1844, on a accordé 9,444 permis, divisés d'abord en deux parts, savoir: 1004 à des étrangers, et 8,440 à des nationaux. Sur ce nombre, le département de la Seine fournit 1,730; celui du Var 1,141; 648 du Bas Rhin; 378 du Haut Rhin; 406 de la Haute-Saône; 275 du Doubs; 945 des Vosges; 275 du Jura, &c. C'est donc des provinces de l'Est que viennent principalement les Colons. Les départemens des Hautes et Basses Pyrénées qui fournissent annuellement une émigration de 12,000 à 15,000 à Montevideo, n'ont fourni que 300 colons à Alger.

"La population indigène de l'Algérie résidant dans les villes est estimée à 82,400 dont 63,100 musulmans, 2,300 nègres et 17,000 israélites. En rapprochant ce nombre de celui de la population européenne, on trouve que la population des villes de l'Algérie s'élevait à 157,000 à la fin de 1844.

"Les professions manuelles, dans l'intérieur de la ville d'Alger, sont exercées en grande partie par des indigènes venus du dehors et organisées en corporations affectées chacune à un genre différent de travail. Ces corporations, originaires de différentes parties de l'Algérie, sont au nombre de six, les unes exercent la profession de terrassiers et manœuvres, les autres de commissionnaires et de portefaix, les autres de marchands de chaux, etc. Chacune d'elles est placée sous l'autorité d'un amin, nommé par le gouverneur-général, et chargé de veiller à la police intérieure de la corporation. Le nombre des indigènes appartenant à ces corporations, est de 9,600; il a triplé depuis six ans.

"Nous ne parlons pas du nombre de la population indigène, à l'état de tribus, sur lequel la plus grande divergence d'opinion continue à régner, et dont on nous promet le recensement pour l'année prochaine.

"On comprend que cette augmentation de la population a dû entrainer un accroissement dans les constructions civiles. La dépense de ces constructions, qui avait été de 5 millions 600 mille francs en 1840, a été de 10 millions 300 mille francs en 1843. On estime à 37 millions 600 mille francs le montant des sommes que les Européens avaient appliqué à la fin de 1843 aux constructions dans le ressort très restreint de l'administration civile."

"Après avoir exposé les améliorations produites au point du bien-être matériel par le grand nombre de nouvelles constructions, par la sécurité des routes et par la facilité des communications, il continue ainsi.

"Sous l'influence de ces améliorations, les villes de l'Algérie se développent sensiblement. La ville d'Alger tend à devenir une grande capitale, un grand centre d'intérêts politiques et commerciaux. Elle compte déjà, avec ses faubourgs, environ 50 mille habitants. Elle s'embellit chaque jour. Le faubourg de Bab-Azoun, qui, avant la conquête était désert et infect, se couvre maintenant de belles maisons, d'établissements importants, et sera bientôt le plus beau et le plus riche quartier d'Alger. La ville de Blidah, qui avait, sous la domination turque, une grande importance par le chiffre élevé de sa population, par ses relations commerciales avec la province de Tittery, par l'étendue et la richesse de ses jardins, était à peu près dépeuplée et détruite en 1842; elle renaît plus brillante de ses cendres; [illegible] Médéah [illegible] relève également de ses ruines. Orléansville et Tenès participent à ce progrès général."

"Les villes des provinces de Constantine et d'Oran ne restent pas en arrière de celles de la province d'Alger. Constantine, cette ville d'une si haute importance, considérée tout à la fois comme centre d'administration et comme comptoir commercial, a vu sa population européenne monter de 600 individus en 1842 à 1160 en 1844. Philippeville et Stora, reliés à Constantine par une route, possèdent déjà pour 3 1/2 millions de propriétés bâties. Bone, [illegible] est devenue l'une des plus jolies villes et peut-être la résidence la plus agréable de l'Algérie; elle contenait à peine 3000 ames, [illegible] population s'élève [illegible] à 8,800 habitans [illegible] On évalue à 5 1/2 millions la valeur des constructions qui y ont été élevées. Le port [illegible] commence à se développer.

"Dans la province d'Oran, la ville qui lui donne son nom a devant elle un avenir commercial qui l'appelle à une prospérité incontestable; la population y est en progrès constant; de 500 individus à la fin de 1840, elle était au moins 10 mille en 1844. Mostaganem, qui ne comptait que 24 Européens en 1840, en compte 2 à 3 mille. Lorsque nos troupes entrèrent à Mascara et à Tlemcen, la plus grande partie des habitans avait émigré, et le sol était couvert de décombres; [illegible] rappelent déjà la population civile. Mascara reprendra sans doute son importance agricole et commerciale; mais le voisinage de la frontière du Maroc et le peu de sécurité qui en résulte, empêchera encore quelque temps Tlemcen de ressaisir son ancienne splendeur.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No. 3.
Séance de Lundi, 1er décembre 1845.

Le Conseil s'est réuni ce jour, conformément à l'ajournement.

Membres présens: l'Honorable G. W. Lewis, président du Conseil, MM. Charbonnet, Boylan, Wiltz, Andry et Audier.

Absents: MM. Nadaud et Ennis.

Sur motion le Conseil se dispense de la lecture du journal de la dernière séance.

Lecture est faite du message suivant du Maire:

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS
Ce 1er Décembre 1845

A M. le Président et MM. les Membres du Conseil de la Municipalité No. 3,

Messieurs,

Je crois devoir informer le Conseil qu'il existe à la Cour de District du Premier District Judiciaire, un procès intenté par les héritiers Delabigarre contre la Seconde Municipalité, dans lequel ces héritiers réclament cette portion de la batture, qui se trouve comprise entre la rue de la Commune, la rue Delor, la rue dite "Front Levée" et le fleuve. Comme la portion de terre ainsi réclamée fait partie de la batture en face du faubourg Ste. Marie; comme par le compromis de 1820, Edouard Livingston et autres, ont cédé et abandonné à la ville de la Nouvelle Orléans tous leurs droits à cette batture; comme la onzième section de l'acte de division déclare que les habitans d'aucune portion de la ville de la Nouvelle Orléans ne pourront être gênés ou troublés dans le libre usage et la jouissance de leurs droits à la dite batture, ce qui établit incontestablement, selon moi, les droits de la ville entière, c'est à dire des trois Municipalités, à cette batture; comme enfin, dans l'affaire de la Municipalité No. Un contre la Municipalité No. Deux, (12 L. R. p. 49), la Cour Suprême a décrété de la manière la plus absolue, que les prétentions de la Seconde Municipalité à la propriété exclusive de cette batture n'étaient pas fondées, j'ai pensé qu'il était de l'intérêt, sinon du devoir de la Municipalité que vous représentez, d'intervenir dans ce procès; et cette intervention me parait d'autant plus nécessaire, que l'avocat-général, qui est intervenu dans cette affaire, réclame au nom de l'Etat, la propriété exclusive de la batture en question. Je prends donc la liberté d'appeler toute votre attention sur cette affaire, laissant du reste, à la sagesse du Conseil, le choix des moyens qu'il croira convenables dans cette occurrence. J'ajouterai seulement que votre avocat que j'ai consulté à ce sujet, pense comme moi, qu'il est de l'intérêt de la Municipalité d'intervenir dans ce procès.

J'ai l'honneur d'informer le Conseil que conformément à l'avis que j'en avais donné, j'ai ce jour procédé à l'adjudication de la ferme de la Halle du Port, pour l'année 1846, et que cette ferme a été adjugée pour la somme de six mille sept cent piastres ($6,700) à M. Bartolomeo Ouguate, qui offre pour endosseur M. Francisco Sambola.

Je suis respectueusement, Messieurs
Votre obéissant serviteur,
E. MONTEGUT, Maire.

Sur le premier paragraphe du Message du maire, M. Wiltz a présenté la résolution suivante qui a été adoptée:

Résolu, que l'avocat de cette municipalité est et demeure invité à défendre les intérêts de cette municipalité dans l'affaire des héritiers Delabigarre vs. la municipalité No 2 et als.

Sur le second paragraphe de la lettre du maire, le même membre a présenté la résolution suivante qui a été adoptée:

Résolu, que l'adjudication faite ce jour, par le maire, de la ferme de la Halle du Port pour l'année 1846, est et demeure approuvée, et que la caution offerte par M. B. Auguste, l'adjudicataire, est acceptée.

Les rapports du voyer des travaux faits du 17 au 30 novembre ont été reçus et déposés dans les archives du Conseil.

Lecture est faite des communications suivantes:

1o Une communication de M. James Noe.
Sur motion cette communication a été référée au comité de finances.

2o Une pétition de M. A. D. Dorlocourt demandant un délai de 3 mois pour payer ses taxes.
Sur motion cette pétition a été déposée indéfiniment sur le bureau.

3o Une pétition de M. F. Rosat de Mandres, demandant la permission de donner des bals publics.
M. Wiltz a présenté la résolution suivante, laquelle, sur motion, et après dispensation des règles a été adoptée:

Résolu, qu'il est permis à M. F. Rosat de Mandres de donner des bals publics dans la maison sise rue des Champs-Elysées, entre les rues Victoire et Levée; le Conseil se réservant le droit de retirer cette permission s'il le jugera convenable.

4o Une pétition de M. Ramon Moro, demandant un délai de [illegible] pour payer ses taxes.
Sur motion de M. Wiltz, cette pétition a été référée au comité des finances, avec pouvoir d'agir.

APPEL DES COMITÉS.

M. Wiltz, au nom du comité des finances a présenté les résolutions suivantes, lesquelles, sur motion, et après dispensation des règles, ont été adoptées:

Résolu, que le trésorier est et demeure autorisé à payer, sur le mandat du maire, des fonds de la maison de force, et conformément à la résolution du 2 décembre 1843, à M. J. A. Prieur, la somme de $70.95 cts, pour du pain fourni au dit établissement pendant le mois de novembre dernier.

Résolu, que le trésorier est et demeure autorisé à payer, sur le mandat du maire, à M. Thomas Boylan la somme de $1041, en échange d'un bon de pareille somme du par cette municipalité.

Résolu, que le trésorier est et demeure autorisé à payer, sur le mandat du maire, et conformément à la résolution du 2 décembre 1843, la somme de $33.00 cts, étant la proportion due par cette municipalité pour les dépenses faites pour la réception de l'honorable John C. Calhoun.

M. Charbonnet, au nom du comité de police, a présenté la résolution suivante, laquelle, sur motion, et après dispensation des règles a été adoptée:

Résolu, que le trésorier est et demeure autorisé à payer, sur les mandats du maire, et conformément à la résolution du 2 décembre 1843, les comptes suivants:

A M. Manuel Andry pour 6 cordes de bois, $84
A M. J. Boria, pour 1 boîte de blanc de baleine, 6 20

Sur motion de M. Wiltz, le Conseil siège à huis clos, quelques instans après les portes étant ouvertes, sur motion, le Conseil s'ajourne à lundi prochain le 8 décembre 1845 à 5 heures P. M.

Pour copie conforme.
J. E. LAYET, Secrétaire.

FEUILLETON.

LE COMTE DE MONTE-CHRISTO.
PAR ALEXANDRE DUMAS.

QUATRIEME PARTIE
Voir les Nos du 20 Septembre au 19 Novembre.

LE SUICIDE.

Cependant Monte-Christo, lui aussi, était rentré en ville avec Emmanuel et Maximilien.

Le retour fut gai. Emmanuel ne dissimulait pas sa joie d'avoir vu succéder la paix à la guerre, et avouait hautement ses goûts philanthropiques. Morrel, dans un coin de la voiture, laissait la gaîté de son beau-frère s'évaporer en paroles, et gardait pour lui une joie tout aussi sincère, mais qui brillait seulement dans ses regards.

A la barrière du Trône on rencontra Bertuccio: il attendait là, immobile comme une sentinelle à son poste.

Monte-Christo passa la tête par la portière, échangea avec lui quelques paroles à voix basse, et l'intendant disparut.

—Monsieur le comte, dit Emmanuel en arrivant à la hauteur de la Place-Royale, faites-moi jeter, je vous prie, à ma porte, afin que ma femme ne puisse avoir un seul moment d'inquiétude ni pour vous ni pour moi.

—S'il n'était ridicule d'aller faire montre de son triomphe, dit Morrel, j'inviterais M. le comte à entrer chez nous; mais M. le comte aussi a sans doute des cœurs tremblans à rassurer. Nous voici arrivés, Emmanuel, saluons notre ami, et laissons-le continuer son chemin.

—Un moment, dit Monte-Christo, ne me privez pas ainsi d'un seul coup de mes deux compagnons; rentrez auprès de votre charmante femme, à laquelle je vous charge de présenter tous mes complimens, et accompagnez-moi jusqu'aux Champs-Elysées, Morrel.

—A merveille, dit Maximilien; d'autant plus que j'ai affaire dans votre quartier, comte.

—T'attendra-t-on pour déjeuner? demanda Emmanuel.

—Non, dit le jeune homme.

La portière se referma, la voiture continua sa route.

—Voyez comme je vous ai porté bonheur! dit Morrel lorsqu'il fut seul avec le comte. N'y avez-vous pas pensé?

—Si fait, dit Monte-Christo, voilà pourquoi je voudrais toujours vous tenir près de moi.

—C'est miraculeux! continua Morrel répondant à sa propre pensée.

—Quoi donc? dit Monte-Christo.

—Ce qui vient de se passer.

—Oui, répondit le comte avec un sourire, vous avez dit le mot, Morrel, c'est miraculeux!

—Car enfin, reprit Morrel, Albert est brave.

—Très brave, dit Monte-Christo, je l'ai vu dormir le poignard suspendu sur sa tête.

—Et moi je sais qu'il s'est battu deux fois, et très bien battu, dit Morrel; conciliez donc cela avec la conduite de ce matin.

—Votre influence toujours, reprit en souriant Monte-Christo.

—C'est heureux pour Albert qu'il ne soit point soldat, dit Morrel.

—Pourquoi cela?

—Des excuses sur le terrain! fit le jeune capitaine en secouant la tête.

—Allons, dit le comte avec douceur, n'allez-vous point tomber dans les préjugés des hommes ordinaires, Morrel! ne conviendrez-vous pas que puisqu'Albert est brave, il ne peut être lâche; qu'il faut qu'il ait eu quelque raison d'agir comme il a fait ce matin, et que, partant, sa conduite est plutôt héroïque qu'autre chose?

—Sans doute, sans doute, répondit Morrel; mais je dirai comme l'Espagnol: Il a été moins brave aujourd'hui qu'hier.

—Vous déjeunez avec moi, n'est-ce pas, Morrel? dit le comte, pour couper court à la conversation.

—Non pas; je vous quitte à dix heures.

—Votre rendez-vous était donc pour déjeuner?

Morrel sourit et secoua la tête.

—Mais enfin faut-il toujours que vous déjeuniez quelque part!

—Cependant si je n'ai pas faim? dit le jeune homme.

—Oh! fit le comte, je ne connais que deux sentimens qui coupent ainsi l'appétit: la douleur, et comme heureusement je vous vois très gai, ce n'est point cela; l'amour. Or, d'après ce que vous m'avez dit à propos de votre cœur, il m'est permis de croire...

—Ma foi! comte, répliqua gaiment Morrel, je ne dis pas non.

—Et vous ne me contez pas cela, Maximilien! reprit le comte d'un ton si vif, que l'on voyait tout l'intérêt qu'il eût pris à connaître ce secret.

—Je vous ai montré ce matin que j'avais un cœur, n'est-ce pas comte?

Pour toute réponse, Monte-Christo tendit la main au jeune homme.

—Eh bien! continua celui-ci, depuis que ce cœur n'est plus avec vous au bois de Vincennes, il est autre part où je vais le retrouver.

—Allez, dit lentement le comte, allez, cher ami; mais par grâce, si vous éprouviez quelque obstacle; rappelez-vous que j'ai quelque pouvoir en ce monde, que je suis heureux d'employer ce pouvoir au profit des gens que j'aime, et que je vous aime, vous, Morrel.

—Bien, dit le jeune homme, je m'en souviendrai comme les enfans égoïstes se souviennent de leurs parens quand ils ont besoin d'eux. Quand j'aurai besoin de vous, et peut-être ce moment viendra-t-il, je m'adresserai à vous, comte.

—Bien, je retiens votre parole. Adieu donc.

—Au revoir.

On était arrivé à la porte de la maison des Champs-Elysées. Monte-Christo ouvrit la portière, Morrel sauta sur le pavé, Bertuccio attendait sur le perron.

Morrel disparut par l'avenue de Marigny, et Monte-Christo marcha vivement au-devant de Bertuccio.

—Eh bien? demanda-t-il.

—Eh bien! répondit l'intendant, elle va quitter sa maison.

—Et son fils?

—Florentin, son valet de chambre, pense qu'il en va faire autant.

—Venez.

Monte-Christo emmena Bertuccio dans son cabinet, écrivit la lettre que nous avons vue, et la remit à l'intendant.

—Allez, dit-il, et faites diligence; à propos, faites prévenir Haydée que je suis rentré.

—Me voilà, dit la jeune fille, qui, au bruit de la voiture, était déjà descendue, et dont le visage rayonnait de joie, en revoyant le comte sain et sauf.

Bertuccio sortit.

Tous les transports d'une fille revoyant un père chéri, tous les délires d'une maitresse revoyant un amant adoré, Haydée les éprouva pendant les premiers instans de ce retour attendu par elle avec tant d'impatience.

Certes, pour être moins expansive, la joie de Monte-Christo n'était pas moins grande; la joie pour les cœurs qui ont longtems souffert est pareille à la rosée pour les terres desséchées par le soleil; cœur et terre absorbent cette pluie bienfaisante qui tombe sur eux, et rien n'en apparaît au dehors.

Depuis quelques jours Monte-Christo comprenait une chose que depuis longtemps il n'osait plus croire, c'est qu'il y avait deux Mercédès au monde, c'est qu'il pouvait encore être heureux.

Son œil ardent de bonheur se plongeait avidement dans les regards humides d'Haydée, quand tout à coup la porte s'ouvrit.

Le comte fronça le sourcil.

—M. de Morcerf! dit Baptistin, comme si ce mot seul renfermait son excuse.

En effet, le visage du comte s'éclaira.

—Lequel, demanda-t-il, le vicomte ou le comte?

—Le comte.

—Mon Dieu! s'écria Haydée, n'est-ce donc point fini encore?

—Je ne sais si c'est fini, mon enfant bien-aimée, dit Monte-Christo en prenant les mains de la jeune fille; mais ce que je sais, c'est que tu n'as rien à craindre.

—Oh! c'est cependant le misérable....

—Cet homme ne peut rien sur moi, Haydée, dit Monte-Christo; c'est quand j'avais affaire à son fils qu'il fallait craindre.

—Aussi ce que j'ai souffert, dit la jeune fille, tu ne le sauras jamais, mon seigneur.

Monte-Christo sourit.

—Par la tombe de mon père! dit Monte-Christo en étendant la main sur la tête de la jeune fille, je te jure, Haydée, que s'il arrive malheur, ce ne sera point à moi.

—Je te crois, mon seigneur, comme si Dieu me parlait, dit la jeune fille en présentant son front au comte.

Monte-Christo déposa sur ce front si pur et si beau un baiser qui fit battre à la fois deux cœurs, l'un avec violence, l'autre sourdement.

—Oh! mon Dieu! murmura le comte, permettriez-vous donc que je puisse aimer encore! Faites entrer M. le comte de Morcerf au salon, dit-il à Baptistin, tout en conduisant la belle Grecque vers un escalier dérobé.

Un mot d'explication sur cette visite, attendue peut-être de Monte-Christo, mais inattendue sans doute pour nos lecteurs.

[illegible] chez lui; tandis qu'elle classait ses bijoux, fermait ses tiroirs, réunissait ses clefs, afin de laisser toutes choses dans un ordre parfait, elle ne s'était pas aperçue qu'une tête pâle et sinistre était venue apparaître au vitrage d'une porte qui laissait entrer le jour dans le corridor; de là non seulement on pouvait voir, mais on pouvait entendre. Celui qui regardait ainsi, selon toute probabilité sans être vu ni entendu, vit donc et entendit donc tout ce qui se passait chez Mme. de Morcerf.

De cette porte vitrée, l'homme au visage pâle se transporta dans la chambre à coucher du comte de Morcerf, et, arrivé là, souleva d'une main contractée le rideau d'une fenêtre donnant sur la cour.

Il resta là dix minutes ainsi immobile, muet, écoutant les battemens de son propre cœur. Pour lui c'était bien long dix minutes.

Ce fut alors qu'Albert revint de son rendez-vous, aperçut son père qui guettait son retour derrière un rideau, et détourna la tête.

L'œil du comte se dilata; il savait que l'insulte d'Albert à Monte-Christo avait été terrible, qu'une pareille insulte, dans tous les pays du monde, entraînait un duel à mort. Or Albert rentrait sain et sauf, donc le comte était vengé.

Un éclair de joie indicible illumina ce visage lugubre, comme fait un dernier rayon de soleil avant de se perdre dans les nuages qui semblent moins sa couche que son tombeau.

Mais, nous l'avons dit, il attendit en vain que le jeune homme montât dans son appartement pour lui rendre compte de son triomphe. Que son fils, avant de combattre, n'ait pas voulu voir le père dont il allait venger l'honneur, cela se comprend; mais l'honneur du père vengé, pourquoi ce fils ne venait-il pas se jeter dans ses bras?

Ce fut alors que le comte, ne pouvant voir Albert, envoya chercher son domestique. On sait qu'Albert l'avait autorisé à ne rien cacher au comte.

Dix minutes après, on vit apparaître sur le perron le général de Morcerf, vêtu d'une redingote noire, ayant un col militaire, un pantalon noir, des gants noirs.

Il avait donné, à ce qu'il parait, des ordres antérieurs; car à peine eut-il touché le dernier degré du perron, que sa voiture tout attelée sortit de la remise et vint s'arrêter devant lui.

Son valet de chambre vint alors jeter dans la voiture un caban militaire, raidi par les deux épées qu'il enveloppait; puis, fermant la portière, il s'assit près du cocher.

Le cocher se pencha devant la calèche pour demander l'ordre.

—Aux champs-Elysées, dit le général, chez le comte de Monte-Christo. Vite!

Les chevaux bondirent sous le coup de fouet qui les enveloppa; cinq minutes après, ils s'arrêtèrent devant la maison du comte.

M. de Morcerf ouvrit lui-même la portière, et, la voiture roulant encore, il sauta comme un jeune homme dans la contre-allée, sonna, et disparut dans la porte béante avec son domestique.

Une seconde après, Baptistin annonçait à M. de Monte-Christo le comte de Morcerf, et Monte-Christo, reconduisant Haydée, donna l'ordre qu'on fit entrer le comte de Morcerf dans le salon.

Le général arpentait pour la troisième fois le salon dans toute sa longueur, lorsqu'en se retournant il aperçut Monte-Christo debout sur le seuil.

—Eh! c'est M. de Morcerf, dit tranquillement Monte-Christo; je croyais avoir mal entendu.

—Oui, c'est moi-même, dit le comte avec une effroyable contraction des lèvres qui l'empêchait d'articuler nettement.

—Il ne me reste donc qu'à savoir maintenant, dit Monte-Christo, la cause qui me procure le plaisir de voir monsieur le comte de Morcerf de si bonne heure.

—Vous avez eu ce matin une rencontre avec mon fils, Monsieur? dit le général.

—Vous savez cela? répondit le comte.

—Et je sais aussi que mon fils avait de bonnes raisons pour désirer se battre contre vous et faire tout ce qu'il pouvait pour vous tuer.

—En effet, Monsieur, il en avait de fort bonnes; mais vous voyez que malgré ces raisons-là, il ne m'a pas tué, et même qu'il ne s'est pas battu.

—Et cependant il vous regardait comme la cause du déshonneur de son père, comme la cause de la ruine effroyable qui en ce moment écrase ma maison.

—C'est vrai, Monsieur, dit Monte-Christo avec son calme terrible; cause secondaire, par exemple, et non principale.

—Sans doute vous lui avez fait quelque excuse ou donné quelque explication?

—Je ne lui ai donné aucune explication, et c'est lui qui m'a fait des excuses.

—Mais à quoi attribuez-vous cette conduite?

—A la conviction, probablement qu'il y avait dans tout ceci un homme plus coupable que moi.

—Et quel était cet homme?

—Son père.

—Soit, dit le comte en pâlissant; mais vous savez que le plus coupable n'aime pas à s'entendre convaincre de culpabilité.

—Je le sais.... Aussi je m'attendais à ce qui arrive en ce moment.

—Vous vous attendiez à ce que mon fils fût un lâche! s'écria le comte.

—M. Albert de Morcerf n'est point un lâche! dit Monte-Christo.

—Un homme qui tient à la main une épée, un homme qui a à la portée de cette épée, un ennemi mortel; cet homme, s'il ne se bat pas, est un lâche! Que n'est-il ici pour que je le lui dise!

—Monsieur, répondit froidement Monte-Christo je ne présume pas que vous soyez venu me trouver pour me conter vos petites affaires de famille. Allez dire cela à M. Albert, peut-être saura-t-il que vous répondre.

—Oh! non! non! répliqua le général avec un sourire aussitôt disparu qu'éclos; non! vous avez raison, je ne suis pas venu pour cela! Je suis venu pour vous dire que moi aussi je vous regarde comme mon ennemi! Je suis venu pour vous dire que je vous hais d'instinct! qu'il me semble que je vous ai toujours connu, toujours haï! Et qu'enfin puisque les jeunes gens de ce siècle ne se battent plus, c'est à nous de nous battre.... Est-ce votre avis, Monsieur?

—Parfaitement. Aussi quand je vous ai dit que j'avais prévu ce qui m'arrivait, c'est de l'honneur de votre visite que je voulais parler.

—Tant mieux.... Vos préparatifs sont faits alors?

—Ils le sont toujours, Monsieur.

—Vous savez que nous nous battrons jusqu'à la mort de l'un de nous deux! dit le général, les dents serrées par la rage.

—Jusqu'à la mort de l'un de nous deux, répéta le comte de Monte-Christo, en faisant un léger mouvement de tête de haut en bas.

—Partons alors, nous n'avons pas besoin de témoins.

—En effet, dit Monte-Christo, c'est inutile, nous nous connaissons si bien!

—Au contraire, dit le comte, c'est que nous ne nous connaissons pas.

—Bah! dit Monte-Christo avec le même flegme désespérant, voyons un peu. N'êtes-vous pas le soldat Fernand qui a déserté la veille de la bataille de Waterloo? N'êtes-vous pas le lieutenant Fernand qui a servi de guide et d'espion à l'armée française en Espagne? N'êtes-vous pas le capitaine Fernand qui a trahi, vendu, assassiné son bienfaiteur Ali? Et tous ces Fernand-là réunis n'ont-ils pas fait le lieutenant-général comte de Morcerf, pair de France?

—Oh! s'écria le général frappé par ces paroles comme par un fer rouge; oh! misérable, qui me reproche ma honte au moment peut-être où tu vas me tuer, non, je n'ai point dit que je t'étais inconnu; je sais bien, démon, que tu as pénétré dans la nuit du passé, et que tu y as lu, à la lueur de quel flambeau, je l'ignore! chaque page de ma vie; mais peut-être y a-t-il encore plus d'honneur en moi, dans mon opprobre, qu'en toi sous tes dehors pompeux. Non, non, je te suis connu, je le sais, mais c'est toi que je ne connais pas, aventurier cousu d'or et de pierreries! Tu t'es fait appeler à Paris le comte de Monte-Christo; en Italie, Simbad-le-Marin; à Malte, que sais-je! moi, je l'ai oublié. Mais c'est ton nom réel que je te demande, c'est ton vrai nom que je veux savoir, au milieu de tes cent noms, afin que je le prononce sur le terrain du combat, au moment où je t'enfoncerai mon épée dans le cœur.

Le comte de Monte-Christo pâlit d'une façon terrible, son œil fauve s'embrasa d'un feu dévorant; il fit un bond vers le cabinet attenant à sa chambre, et en moins d'une seconde, arrachant sa cravate, sa redingote et son gilet, il endossa une petite veste de marin et se coiffa d'un chapeau de matelot, sous lequel se déroulèrent ses longs cheveux noirs.

Il revint ainsi, effrayant, implacable, marchant les bras croisés au-devant du général, qui n'avait rien compris à sa disparition, qui l'attendait, et qui, sentant ses dents claquer et ses jambes se dérober sous lui, recula d'un pas et ne s'arrêta qu'en trouvant sur une table un point d'appui pour sa main crispée.

—Fernand! lui cria-t-il, de mes cent noms, je n'aurais besoin de t'en dire qu'un seul pour te foudroyer; mais ce nom, tu le devines, n'est-ce pas? ou plutôt tu te le rappelles! car, malgré tous mes chagrins, toutes mes tortures, je te montre aujourd'hui un visage que le bonheur de la vengeance rajeunit, un visage que tu dois avoir vu bien souvent dans tes rêves depuis ton mariage.... avec Mercédès, ma fiancée!

Le général, la tête renversée en arrière, les mains étendues, le regard fixe, dévora en silence ce terrible spectacle; puis, allant chercher la muraille comme point d'appui, il s'y glissa lentement jusqu'à la porte par laquelle il sortit à reculons, en laissant échapper ce seul cri lugubre, lamentable, déchirant:

—Edmond Dantès!

Puis, avec des soupirs qui n'avaient rien d'humain, il se traîna jusqu'au péristyle de la maison, traversa la cour en homme ivre, et tomba dans les bras de son valet de chambre en murmurant seulement d'une voix inintelligible:

—A l'hôtel! à l'hôtel!

En chemin, l'air frais et la honte que lui causait l'attention de ses gens le remirent en état d'assembler ses idées; mais le trajet fut court, et à mesure qu'il se rapprochait de chez lui, le comte sentait se renouveler toutes ses douleurs.

A quelques pas de la maison, le comte fit arrêter et descendit.

La porte de l'hôtel était toute grande ouverte; un fiacre tout surpris d'être appelé dans cette magnifique demeure, stationnait au milieu de la cour; le comte regarda ce fiacre avec effroi, mais sans oser interroger personne, et s'élança dans son appartement.

Deux personnes descendaient l'escalier; il n'eut que le temps de se jeter dans un cabinet pour les éviter.

C'était Mercédès appuyée au bras de son fils qui tous deux quittaient l'hôtel.

Ils passèrent à deux lignes du malheureux, qui, caché derrière la portière de damas, fut effleuré en quelque sorte par la robe de soie de Mercédès, et qui sentit à son visage la tiède haleine de ces paroles prononcées par son fils:

—Du courage, ma mère! Venez, venez, nous ne sommes plus ici chez nous.

Les paroles s'éteignirent, les pas s'éloignèrent.

Le général se redressa suspendu par ses mains crispées au rideau de damas; [illegible]

[illegible] fiacre partit sans que la tête de Mercédès ou celle d'Albert eût paru à la portière, pour donner à la maison solitaire, pour donner au père et à l'époux abandonné le dernier regard, l'adieu et le regret, c'est-à-dire le pardon.

Aussi, au moment même où les roues du fiacre ébranlaient le pavé de la voûte, un coup de feu retentit, et une fumée sombre sortit par une des vitres de cette fenêtre de la chambre à coucher, brisée par la force de l'explosion.

(La suite à demain.)

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,
Mardi soir, 2 decembre 1845.

COTON—Arrivé depuis le 29 dernier, 13,073 balles.—Expédié dans le même laps de temps, pour le Havre, 3,138 balles; Cork et un marché, 2,291; Marseille, 890; New York, 607; Havane, 612; Philadelphie, 101; ensemble 7,639 balles; ce qui donne une augmentation de stock de 5,434 balles, et laisse sur place, y compris le coton à bord non expédié ce jour, un stock de 110,454 balles.

ETAT DU COTON.

1845 Septembre 1er, Stock en mains		7,556
Reçu cette semaine	13,073	
Arrivé antérieurement	[illegible]	[illegible]
Expédié cette semaine	7,639	
Expédié antérieurement	[illegible]	[illegible]
Stock en mains, ce soir 2 decem.		110,454

Vendredi dernier, nous annoncions que le marché au coton s'était fermé sans animation, parce qu'acheteurs et détenteurs étaient déterminés à attendre les nouvelles d'Europe. Samedi, l'arrivée du Massachusetts n'ayant pas satisfait les parties, les ventes ne s'élevèrent qu'à 1,300 balles. Les nouvelles du Britannia, arrivées le dimanche, furent d'une nature défavorable, la demande à Liverpool ayant été fort modérée et les prix ayant tombés de ⅛ d. par livre. En conséquence, les affaires s'arrêtèrent complètement sur notre marché et les ventes ne furent que de 250 balles. Aujourd'hui les détenteurs ont fait quelques concessions, et les ventes ont atteint le chiffre de 3,000 balles, à une baisse de ¼ c. sur les cours précédens. Le marché n'a pas encore repris son équilibre, mais nous changeons nos cours pour les mettre d'accord avec les prix actuels.

Les ventes des trois derniers jours se sont élevées à 3,300 balles, dont voici les détails: [illegible]

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

[illegible]

TABAC.—Le marché ne nous offre aucune transaction à signaler. Les affaires restent languissantes jusqu'à l'arrivée de la nouvelle récolte. Inférieur, 2 @ 2½; ordinaire, 2¾ @ 3¾; bon, 3¾ @ 4¼; beau, 4½ @ 5½, choix, 5½ @ 6 cents la livre.

Arrivé depuis le 29 dernier, 34 boucauts; expédié dans le même espace de temps, pour le Havre 301 boucauts, Marseille 37, New-York 173; Philadelphie 165, ensemble 686 boucauts.

ETAT DU TABAC.

[illegible]

SUCRE—La demande a été bonne pendant ces derniers jours, et les ventes se sont élevées à 1,200 boucauts. Depuis hier, les prix ont commencé à éprouver quelque amélioration, et les nôtres ont augmenté de ¼ @ ¾ c. La plus grande partie des opérations a été faite pour le Nord. Nos cotes sont aujourd'hui de 5 @ 6 c. la livre, pour qualités extrêmes. Nous n'avons pas appris de ventes sur plantation.

SUCRES DE LA HAVANE—Point de changement. Nous cotons: Brun, 6½ @ 6¾; jaune, 6¾ @ 10; blanc 11½ @ 12½ c. la livre.

MELASSE—Le marché a subi une baisse, [illegible] Aucune vente sur plantation n'est venue à notre connaissance.

FARINE—Le marché a éprouvé une vive agitation depuis notre dernière revue. [illegible]

PROVISIONS.—[illegible]

WHISKEY.—[illegible]

GRAINS.—[illegible]

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE.—[illegible]

CAFÉ.—[illegible]

CHANGE.—[illegible]

FRETS.—[illegible]

FRETS.

[illegible]

Décédé hier soir, à 9 heures et demie, à l'âge de 4 ans et demi, J. M. GUSTAVUS THEODORE SCHMIDT, fils de Gustavus Schmidt et de son épouse Estelle Hosmer. Les amis de la famille sont priés (sans autre invitation) d'assister aux funérailles qui auront lieu cet après-midi à 4 heures et demie; le corps est exposé chez ses parents, rue Royale, No. 117.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

Navire Hargrave, Bailey, Havre, L H Gale
Brick Clanchelin, Robinson, Philadelphie, Toby & Bogart
Brick Genl Pinckney, Hobbs, Baltimore, C J Mosher
Goel Blanchard, Chamberlain, Marseille, Jenkins & Tigler
Goel St Thomas, Donaldo, Baltimore, J W Gibbons
Goel Mary Clare, Woosse, Mobile, J W Gibbons
Goel Genl Worth, Atwell, baie d'Aransas, C J Mosher
Goel Sarah Jane, Saunders, St Marks, T E Lindenberger & co
Steamer Julia Chouteau, Cochrane, St Louis, Buckhorde, Woods & co

ARRIVÉS.

Navire Medford, Witter, de Bordeaux.
Navire Chase, Wilson, de Boston.
Navire Forest Merchant, Pratt, de Liverpool.
Barque Pilgrim, Mitchell, de Mobile.
Brick Titi, Brown, de la Havane.
[illegible]

DATES.

[illegible]

Bureau de l'Auditeur des ventes à l'encan.

LES noms suivants sont ceux des personnes qui ont été dûment commissionnées Encanteurs dans et pour la ville de la Nouvelle Orléans, et qui se sont conformées aux dispositions de la loi.

A. Abat, John Calhoun, C. A. Labuzan, J. B. Blache, C. E. Charbonnet, L. Le Carpentier, M. Barnett Jnr, Jos. Dupuis, Jacob Levy, J. M. Bach, A. Duvain, Wm. Berger, Fx. Fernandez, A. Noble, Jas. W. Behan, Abl. Fernandez, F. H. Pettipain, L. A. Gardel, C. Samory, John Hewlett, P. E. Tricou, W. P. Hyde, N. Vignie, W. H. Christy, Geo. Legendre, C. C. Whitley. [illegible]

NOTA.—[illegible] contravention.

Nouvelle Orléans, 2 décembre 1845.
3 dec—3 S R. TOLEDANO, auditeur

MUNICIPALITÉ No. UN.
Bureau du Collecteur.

AVIS est par le présent donné aux contribuables de la Municipalité No. 1, que la collecte des Taxes sur propriétés foncières et esclaves pour l'année 1845, commencera le lundi cinq janvier prochain (1846.)
3 dec—30 THEO. MONTREUIL, Collecteur

Ate. MARRAUD, Coiffeur-parfumeur,
Encoignure Royale et Orléans.

A L'HONNEUR de prévenir les Dames et Messieurs qu'il vient d'arriver de France, par le navire Chateaubriand, avec un joli assortiment de nouveautés de tout genre et un beau choix de parfumerie, qu'il mettra en vente JEUDI PROCHAIN, le 4 décembre.

Il prie bien les personnes de croire que la parfumerie qu'il offre en vente est toute fabriquée en France et des premières maisons de Paris, de Montpellier et [illegible]

Il continue à confectionner le postiche en cheveux pour homme et pour femme, et prend toujours des élèves pour tout monter à coiffer. 3 dec—30

COIFFURES DE DAMES—Pour bal et pour théatre, reçues par le navire Chateaubriand. Cette nouveauté du dernier goût est la seule maintenant en usage à Paris. Les Dames de notre ville sont invitées à venir les voir au magasin des soussignés, encoignure Chartres et Conti.
3 dec DAVID & CHAPUS

CHANGE SUR PARIS, à 60 jours de vue, à vendre par ANDREW CASTILLO,
3 dec—3 31 Gravier.

ON DEMANDE DEUX OUVRIÈRES EN MODES, de première main, s'adresser à Mme. Marchand, modiste, rue Royale, No. 166, entre St. Louis et Conti. 3 dec—3

ON a besoin dans un Pensionnat de demoiselles, d'une institutrice et domestique de maison. Une française ou une allemande aurait préférence. S'adresser au No. 46, rue de la Douane, entre Royale et Bourbon. 3 dec—

ON a besoin pour une institution, d'une institutrice qui puisse enseigner l'Anglais, le Français et le Piano à de jeunes demoiselles. S'adresser boîte C. No. 61, à la Poste. 19 nov—1m

ON demande une cuisinière pour une petite famille—Une négresse serait préférée. S'adresser chez MM. North & Brothers, encoignure Magazine et Commune. 18 nov—1m

ON demande une domestique Française ou Allemande bien entendue au service d'une maison. S'adresser à l'encoignure des rues Camp et Robin [illegible]

ARTICLES DIVERS—1 demi pipe [illegible] Seignette; 5 demi pipes idem d'Otard Dupuy & Co; [illegible] 3 pipes genièvre de Hollande, [illegible] Malaga doux; 10 barillets Malaga [illegible] 2 caisses idem Manille, à vendre par G. & R. BUCHANAN & Co.
3 dec 64 Tchoupitoulas

POIS BLANCS—15 barils, à vendre par G. & R. BUCHANAN & Co.
3 dec 64 Tchoupitoulas

CHANVRE—61 balles chanvre, à vendre par G. & R. BUCHANAN & Co.
3 dec 64 Tchoupitoulas

CHANDELLES de composition—50 caisses, à vendre par G. & R. BUCHANAN & Co.
3 dec 64, Tchoupitoulas

GARANCE—30 barriques garance de Hollande qualité extra-supérieure, à vendre par HARVEY & COOLIDGE, 31 Gravier.

MAQUEREAUX, morue &c.—30 barils maquereaux No. 2, 40 demi barils do No. 1, actuellement en débarquement du navire Davis, 200 caisses morue blanche de première qualité, 300 caisses hareng, en magasin, à vendre par HARVEY & COOLIDGE
3 dec 31 Gravier

BLANC DE BALEINE, Savon, Amidon—25 caisses blanc de baleine, 50 caisses savon de Boston, et de Philadelphie, 60 caisses amidon, à vendre en magasin par HARVEY & COOLIDGE, 31 Gravier

BITTER, CORNICHONS—30 caisses bitter [illegible] 150 caisses cornichons [illegible] à vendre en magasin par HARVEY & COOLIDGE, 31 Gravier

SIROP de limon—30 caisses sirop de [illegible] actuellement en débarquement, à vendre par HARVEY & COOLIDGE, 31 Gravier

PIPES—250 caisses pipes de différentes qualités, à vendre par HARVEY & COOLIDGE
3 dec 31 Gravier

AMIDON, MANIOC—30 barils en débarquement du brick Titi, de la Havane, à vendre par [illegible] & Co. 54 Vieille Levée

RAISINS—700 caisses, marque E. M. Moreno, à vendre à l'arrivée du navire Wabash, de New York, par
3 dec B. VALLS, 26 Commune

AMANDES—30 sacs amandes, à vendre par
3 dec B. VALLS, 26 Commune

CIGARES DE LA HAVANE—150,000, en débarquement du brick Titi, [illegible] à vendre par B. VALLS, 26 Commune

NATTES D'ALICANTE—60 balles [illegible] à vendre par B. VALLS, 26 Commune.

NOIR ANIMAL—30 barils de Philadelphie, à vendre par B. VALLS, 26 Commune

GENIEVRE de Hollande—5 pipes, à vendre par B. VALLS, 26 Commune

SUCRE DE LA HAVANE—Blanc, jaune, et terré à vendre par B. VALLS, 26 Commune

HUILE D'ANIS—A vendre par B. VALLS, 26 Commune

GINGEMBRE—15 caisses confit, et 30 sacs sec, à vendre par B. VALLS, 26 Commune.

BOUCHONS—[illegible] à vendre par B. VALLS, 26 Commune

PLOMB A TIRER—300 barils [illegible] en débarquement du steamer Independance, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co, 79, Tchoupitoulas

PLOMB—100 saumons, en débarquement du steamer Independance, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co,
3 dec 79 Tchoupitoulas

FARINE—700 barils farine, en débarquement du steamer [illegible], à vendre par MERLE, BEYLLE & Co, 79 Tchoupitoulas

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—170 caisses, en débarquement des navires Governor Davis, Niobe et Chase, à vendre par [illegible]
3 dec 12 Douane

CIGARES DE LA HAVANE—182,150 Cigares de qualités assorties, en débarquement du brick Titi, de la Havane, à vendre par J. M. CABALLERO, 38 Vieille Levée

SUCRE Havane, blanc et jaune, à vendre en magasin par J M CABALLERO,
3 dec 38, Vieille Levée

TABAC en Feuilles—Quelques balles Vuelta de abajo, à vendre en magasin par J M CABALLERO,
3 dec 38, Vieille Levée

Graines Potagères de Jardinage.

REÇU par les navires Vaillant et Dana, un grand assortiment de graines de la nouvelle récolte, envoyées ici par CHS. MENARD, qui, depuis trois ans, travaille en France à se procurer les espèces les plus convenables à la Nouvelle Orléans, où il a fait du jardinage pendant vingt ans. L'expérience qu'il a acquise le met à même d'éviter aux acheteurs la perte qui résulte de l'emploi de mauvaises graines. A vendre chez son agent.
2 dec—6 RUE ST. PHILIPPE, No. 160

DROGUERIES.

En débarquement et à vendre par le soussigné, Iodure d'Arsenic, acétate de morphine, [illegible] carbonate de potasse, hydro-sulfate de soude, chlorure d'or, acide citrique, brome, [illegible] valérianate de zinc, hydro-ferro-cyanate de quinine; [illegible] capsules de Raquin, bas élastiques [illegible] ceinture ventrière élastique; fleurs de violette, de guimauve, de camomille, de tilleul, de bourache, de rose rouge [illegible] de provins; feuilles de ciguë, de belladone, de jusquiame, de séné d'Alexandrie, de l'Inde, d'armoise, de bourache, racine de guimauve, de bardane, de rhubarbe, [illegible] rhubarbe en poudre; calamus aromaticus, [illegible] quinquina jaune, rouge, Loxa; poivre de Cayenne, poivre de Cubèbe, gomme arabique blanche, [illegible] essence d'orange, de bergamotte, d'anis, de citron, de sauge, de peppermint; [illegible] crème de tartre; opium nouveau, vermillon de Chine; bleu de Prusse; magnésie en pain; [illegible] Ether sulfurique, do nitrique; bois de Campeche râpé; [illegible] alun, [illegible] sel de soude, santal rouge, par
P CUSACHS,
2 dec encoignure Conde et St. Philippe

A LOUER—Une excellente Cuisinière, blanchisseuse et repasseuse. C'est un sujet fidèle, bien recommandé. [illegible] une bonne VACHE laitière. S'adresser au No. 21, rue Conti. 2 dec

FARINE—400 barils farine, en débarquement du bateau à vapeur Iowa, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co,
2 dec 79 Tchoupitoulas

WHISKEY—300 barils whiskey commun, à vendre en magasin par MERLE BEYLLE & Co,
2 dec 79 Tchoupitoulas

BONS DE LA BANQUE DES CITOYENS, en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par
2 dec LEOPOLD JEANNET, 25, rue St Louis.

EN débarquement du brick Amerika, de Bordeaux, 25 barriques Vin de Marmande; 25 caisses pruneaux en jarres et en caisses, à vendre par DARAN, QUERTROUZE & Co.
2 dec 11 et 13, St. Louis.

EN débarquement du navire Niobe, 265 barils clous, à vendre par HARROD, DARLING & Co,
2 dec 49, Commune.

FOIN, Potteries de terre et boucauts vides—En débarquement du navire Huntley, 100 boucauts vides, 167 ballots de foin, [illegible] à vendre par HARROD, DARLING & Co,
2 dec 49, Commune.

CHAUSSURES—Reçu par le navire Governor Davis, un nouvel envoi de Souliers et Brodequins, formant un assortiment complet de Chaussures fraiches et convenables à la saison, à vendre à des termes raisonnables, par
2 dec WM. FROST & Co, 10 Magazine

CHAPEAUX—En débarquement du navire [illegible]—quelques nouveaux envois de Chapeaux à la mode, en soie, en feutre et en castoride, à vendre par
2 dec FROST & Co, 10 Magazine

BAS DE LAINE—10 caisses, à vendre par
2 dec FROST & Co, 10 Magazine

VIN de Haut Brion la Mission, en barriques et en caisses, en débarquement du navire le Vaillant, venant de Bordeaux, et provenant directement du chais de ce vignoble, à vendre par A. & E. CAVELIER. 28 nov—3

CHARBON—W. L. THOMPSON & Co.—Marchands de charbon au coin des rues Julie et Carondelet, et au No. 140, rue St. Louis. [illegible]

[illegible]

CANDIDATS.

A la sollicitation de nombre de ses amis, M. JAMES P. FRERET a consenti à se mettre comme candidat à la place de Recorder de la paroisse d'Orléans, à l'élection qui doit avoir lieu en janvier prochain. Il sera soutenu par PLUSIEURS VOTANS

Nous sommes priés, par un grand nombre de votans, d'annoncer que M. JOHN L. LEWIS est candidat à la place de Shérif de la paroisse d'Orléans, et qu'ils le soutiendront par les moyens les plus honorables.

Nous sommes autorisés à annoncer que M. CHARLES CLAIBORNE est candidat pour la place de Shérif de la paroisse d'Orléans.

MM. les Editeurs de l'Abeille,
Veuillez annoncer M. DONATIEN AUGUSTIN, Shérif actuel de la Paroisse d'Orléans, comme candidat à la place de Recorder, à la prochaine élection. PLUSIEURS CITOYENS

MM. les Editeurs de l'Abeille,
Veuillez annoncer dans votre journal que le col. H. D. PEIRE, est candidat pour la place de Shérif de la paroisse d'Orléans. VOX POPULI

M. l'Editeur,
Veuillez annoncer que M. SIMON VIOT, est candidat à la place de Shérif de la paroisse d'Orléans. PLUSIEURS VOTANS

Nous sommes autorisés à annoncer M. MANUEL CRUZAT, comme candidat à la place de coroner de la paroisse d'Orléans.

Nous sommes autorisés à annoncer M. A. LAPPERRANDERIE, comme candidat pour la place de Coroner de la paroisse d'Orléans.

MM. les éditeurs,—Veuillez annoncer M. SOLOMON AUDLER, comme candidat à la place de Coroner, pour la prochaine élection. Il sera soutenu par ses nombreux amis dans les trois Municipalités PLUSIEURS VOTANS

Nous annonçons la candidature du docteur J. C. LANDREAUX, à la place de Coroner. SES NOMBREUX AMIS

M. l'Editeur,
Veuillez annoncer M. C. RAMOS comme candidat à la place de Coroner de la paroisse d'Orléans. UN GRAND NOMBRE DE VOTANS

SOIERIES ET NOUVEAUTÉS.
L. MENOCHE,
ENCOIGNURE CHARTRES ET BIENVILLE,

A L'HONNEUR d'informer les Dames de la Nouvelle Orléans que lundi prochain 1er décembre, il fera l'ouverture des **grandes Nouveautés** qu'il vient de recevoir par le navire Chateaubriand. 29 nov—8

NOUVEAUTÉS DE PARIS
REÇUES PAR LA VASTA.

Mme. VINCENT, rue Royale, encoignure de la rue Conti, a l'honneur de prévenir les dames qu'elle fera lundi prochain, 2 décembre, l'ouverture de plusieurs caisses contenant:

Chapeaux de Dames en Velours [illegible], Manteaux forme polonaise, [illegible] Marie Amélie &c. &c., Mantelets Louis XV. et Duchesse, Cols brodés, Chemisettes, Guimpes, Pèlerines, Canezous et Fichus, Bonnets parures, brodés et Organdi, Robes blanches brodées, Riches Pompadour pour robes, Cachemires d'Ecosse, Chalys, Crêpe de laine, Barège, &c. &c. Echarpes et Châles divers, Ombrelles Marquises, Lavallière &c. Voilettes brodées blanches et noires, Parures de velours, Broches, Peignes en corail, Eventails, Bracelets, Tours de gants, Broches, & Gants de peau, filet &c. &c. 29 nov

Mme. F. FRYER
A l'honneur d'informer les Dames de la Nlle. Orléans, qu'elle a fait aujourd'hui, l'ouverture d'un beau choix de marchandises de goût et nouveautés, ainsi qu'un bel assortiment de Chapeaux. 27 nov

MADAME FREMINEAU a l'honneur de prévenir les Dames de la ville et de la campagne qu'elle a reçu [illegible] Paris, reçues par les derniers arrivages de France, telles que Fichus, Echarpes, [illegible] Chapeaux, Guimpes, &c. Cols brodés [illegible] tout ce qui concerne la toilette des Dames.

Madame F. se charge comme par le passé de la confection de tous les articles de modes, robes et lingerie. 27 nov—1m

BATAILLON D'ARTILLERIE
N. Orléans, le 30 novembre 1845

CELEBRATION DE LA Ste. BARBE
PATRONNE DES ARTILLEURS.

LE Bataillon prendra les armes le dimanche 7 de [illegible] prochain, à 8 heures précises du matin. Assemblement complet: grande tenue d'hyver et bouquet [illegible]. Réunion à l'Arsenal. [illegible] Il y aura grand'messe à la Cathédrale et une quête sera faite au profit des orphelines.

Messieurs les invités et [illegible] les membres honoraires du corps, sont respectueusement priés de se trouver à 9 heures précises à la Bourse St. Louis pour assister au banquet.

Messieurs les officiers [illegible] qui ont fait la campagne de Corpus Christi, sont invités d'honorer leurs frères d'armes de leur présence au banquet. Par ordre du major.
1 dec F. SAUTON, adj. major

PRIX TRES MODERES
AU BAZAR PARISIEN.
Encoignure Royale et Dumaine

NORMANDIN FRERES ont l'honneur de prévenir qu'il vient d'arriver de France par le navire Chateaubriand, avec un très beau choix de Modes, nouveautés, fournitures, parfumeries, &c. &c. qu'il mettra en vente le 4 décembre.

OBJETS DE DAMES
Bonnets, cols brodés, collerettes, fichus, [illegible] mouchoirs, rubans, tulle, dentelles, gants, plumes, fleurs, [illegible]

OBJETS POUR HOMMES.
Chemises en toile, [illegible] cravates, bretelles, gants, foulards, mouchoirs, cols, [illegible] parapluies, bas de soie, [illegible] bottes, souliers de bal, &c. &c. &c.

OBJETS DIVERS.
[illegible]

EN MAGASIN.
250 douzaines Eau de Cologne fine; [illegible] 1 dec—10

AVIS—Le soussigné vient de recevoir des manufactures de Bristol, Angleterre, une quantité de BOUTEILLES EN GROS pour transvaser [illegible] porter, [illegible] vides. En conséquence, il prévient les consommateurs de ne point acheter ou retenir ces bouteilles; elles portent le nom du soussigné [illegible] HENRY PERRIN, Magasin de Porter, Bière et Cidre, No. 281, rue Tchoupitoulas. 1 dec—3

EN débarquement du navire Memphis, de New-York, et à vendre à la pharmacie du soussigné, les articles suivants:
Bois de Campêche moulu,
Dito jaune, fustic, dito,
Dito de Brésil, dito,
Carbonate de Soude,
Alun et potasse,
Acide [illegible],
Do. [illegible],
Do. [illegible] &c. &c.
1 dec—3 A. A. PEYCHAUD, 123, rue Royale

TRESOR DE LA POITRINE.
Sirop et Pâte pectorale de mou de veau, de Degenetais, Pharmacien chimiste à Paris.

DE toutes les préparations destinées à guérir les affections de poitrine, aucune n'a obtenu un succès aussi brillant que la Pâte Pectorale de mou de veau.

Cette pâte adoucit très promptement toutes les irritations de poitrine, facilite l'expectoration, calme la toux, [illegible] arrête et guérit la coqueluche. Les rhumes, les catharres les plus rebelles cèdent [illegible] par enchantement à son usage; [illegible] le plus efficace contre toutes les affections aiguës ou chroniques de la poitrine et des voies aériennes.

Il ne faut pas confondre la pâte de Degenetais avec celle de [illegible] Islande.

On trouve la pâte et le sirop de mou de veau chez tous les pharmaciens de la Nouvelle-Orléans. Dépôt général pour la vente en gros chez [illegible], No. 7, rue Conti. Toute signature est apposée à chaque boîte.

EN débarquement du brick Amerika, venant de Bordeaux:
16 barriques vin rouge, très vieux St. Julien,
4 do Vin rouge très vieux de [illegible],
6 do Vin rouge, Pauillac Médoc,
6 do Vin rouge St. Julien Médoc,
2 do Vin rouge Médoc (1841.)
6 do Vin blanc Haut Barsac (vieux.)
A vendre par [illegible],
1 dec—3 103, rue Royale

L. H. RICHARDS, 33, rue de la Douane, a REÇU par le Chateaubriand, les articles suivants qu'il offre à vendre à très bas prix:

Taffetas noir pour écharpes et mantelets, 36 et 38 pouces.
Deux caisses tissu algérien, laine et coton pour robes de Dames.
Dentelles imitation Malines, dentelle fil, Valenciennes, 1 caisse eau de Cologne, [illegible]
L. H. RICHARD, No. 33, rue de la Douane, encoignure Chartres, [illegible]
1 dec

LE soussigné offre à vendre les articles suivans, reçus directement de Bordeaux et de Marseille:
50 barriques vin ordinaire de Bordeaux,
20 do do do de Marseille,
[illegible]
100 caisses vin de Bordeaux,
[illegible]
40 caisses Curaçao, 100 caisses eau de fleurs d'oranger,
25 caisses cerises à l'eau-de-vie,
[illegible]
75 milliers bouchons assortis,
40 paniers huile en grandes bouteilles,
15 caisses vin blanc; 45 paniers anisette superfine,
20 balles amandes; 75 caisses absinthe.
1er dec [illegible], No. 116 rue Royale

BEURRE—[illegible] beurre du comté d'Orange, bonne qualité, en débarquement et à vendre par WOOD & SIMMONS,
1 dec 41, Magazine.

RIZ—40 tierçons excellent riz de la Caroline, à vendre par WOOD & SIMMONS, 41, Magazine.

CHAMPAGNE—100 paniers Champagne, [illegible] ayant droit au drawback, à vendre [illegible] CHS. DUFOUR,
1 dec 11, Conti.

AVIS AUX CHARRETIERS—[illegible] Nlle. Orléans, le 29 Novembre 1845. [illegible]

[illegible]